

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 11 mars 2019**

**– Point 5.1 de l'ordre du jour –**

**Délibération 2019-04**

**Compte financier 2018 de Santé publique France**

Vu les articles L.1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du Code de la santé publique ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'arrêter les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 569,02 ETPT sous plafond et 21,27 ETPT hors plafond,
- 175 196 918,75 € d'autorisations d'engagement,
- 166 156 831,46€ de crédits de paiement,
- 164 649 213,39€ de recettes,
- Soit, un solde budgétaire déficitaire pour l'exercice 2018 de (-) 1 507 618,07€.

**Article 2 :** D'arrêter les éléments de situation patrimoniale suivants :

- (-) 2 226 969,57€ de variation de trésorerie,
- (+) 7 567 899,61€ de variation de fonds de roulement,
- (+) 9 794 869,18€ de variation de besoin de fonds de roulement,
- pour une capacité d'autofinancement de 18 524 163,91€.

**Article 3 :** D'arrêter les éléments d'exécution comptable suivants :

- (+) 12 834 066,26€ de résultat comptable hors gestion des stocks,
- (-) 22 512 840,67€ de résultat comptable lié à la gestion des stocks,
- Soit, un résultat comptable pour l'exercice 2018 de (-) 9 678 774,41€.

**Article 4 :** D'affecter ce résultat comptable de (-) 9 678 774,41€ en report à nouveau débiteur.

**Article 5 :** D'apurer ce report à nouveau débiteur de (-) 9 678 774,41€ par les réserves, portant ce poste à (+) 258 878 975€.

**Article 6 :** Le compte financier composé du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux états financiers, ainsi que des tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire  
le : 16 avril 2019

Marie-Caroline BONNET-GALZY  
Présidente du Conseil d'administration